

Passer la douane avec le e-Carnet ATA

Lors du passage en frontière, le QR code correspondant à l'opération est présenté aux autorités douanières.

Il permet d'accéder aux informations du e-Carnet et de valider l'opération.



Un QR code = une opération

Chaque opération du e-Carnet correspond à un QR code spécifique.
Comme sur le papier : un volet = une opération.



Les opérations couvertes

Validation (vert) / Exportation (jaune) / Importation (blanc)
Réexportation (blanc) / Réimportation (jaune) / Transit (bleu)



Ouverture
Validation

Exportation

Importation

Réexportation

Réimportation

Transit

QR codes : repère par couleur

QR code 'jaune' : opérations export / réimportation.
Utilisable côté France / Europe.



QR codes : repère par couleur

QR code 'blanc' : opérations à l'étranger.
Utilisable par la douane du pays concerné.



Lecture du QR code

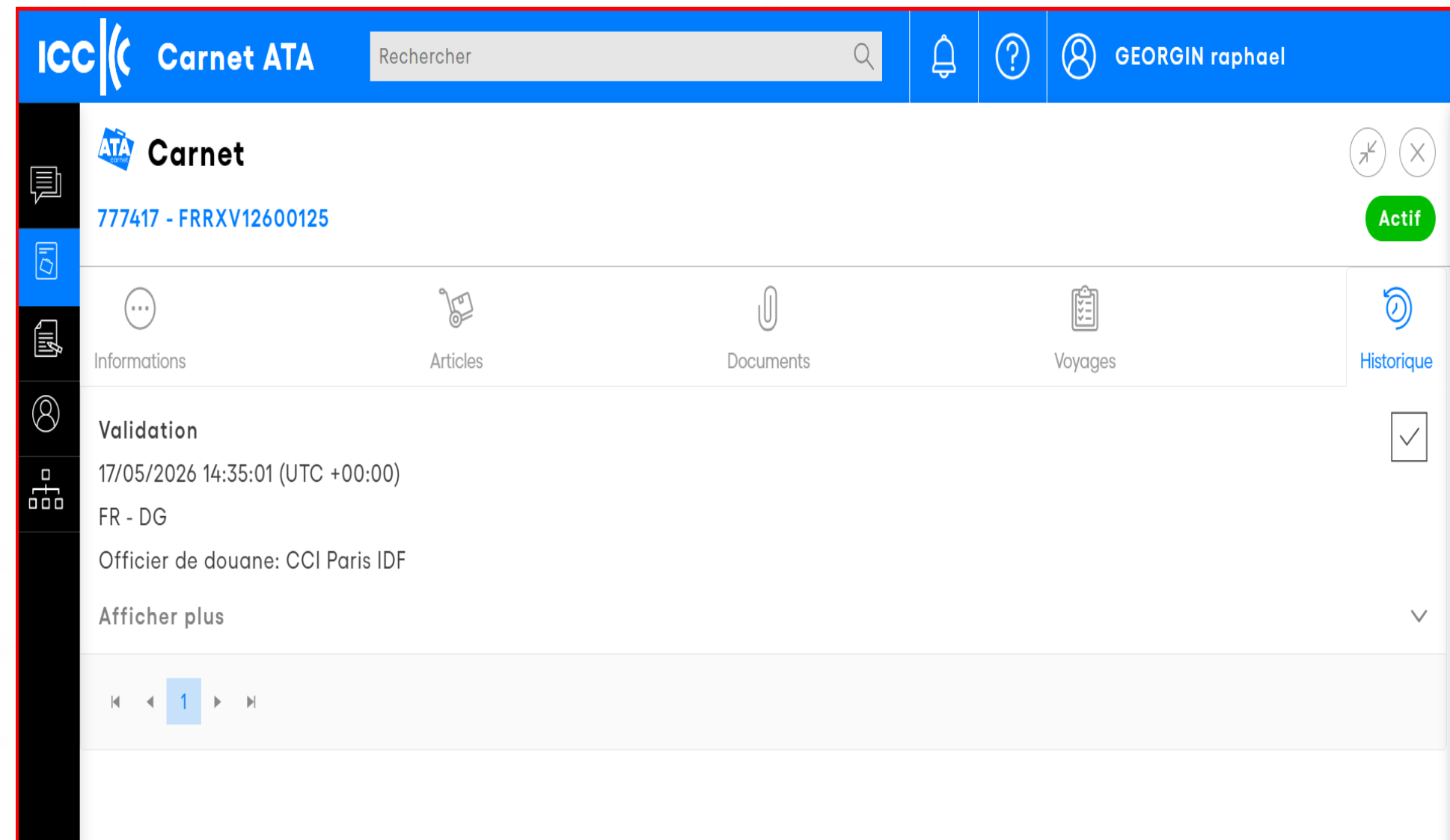
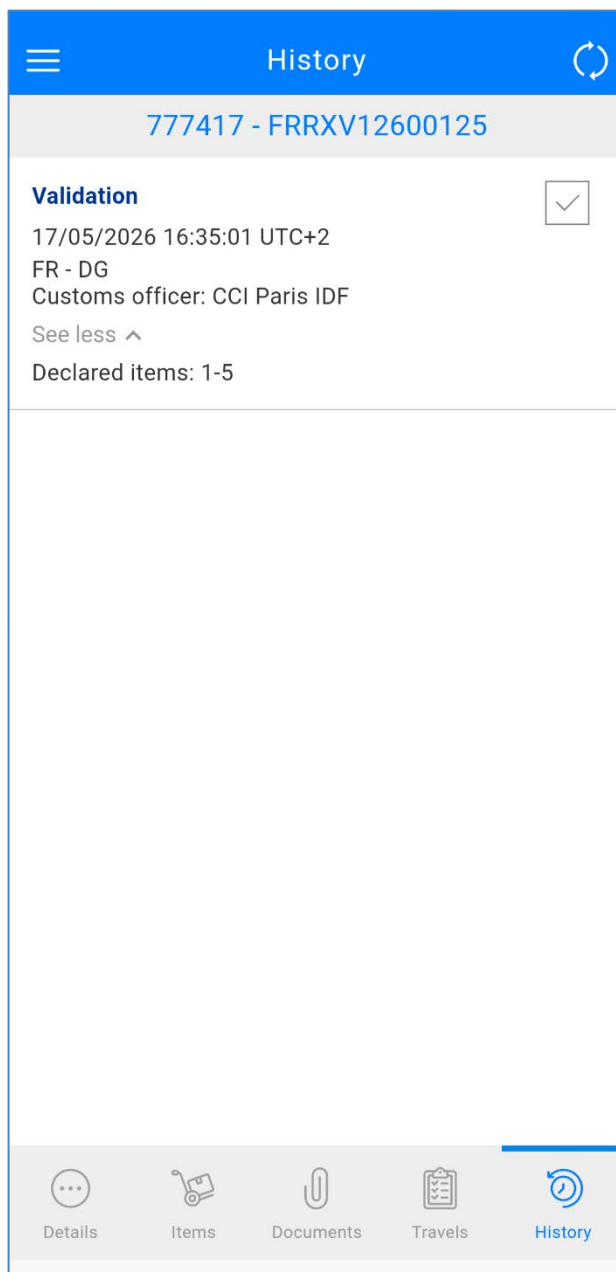
En douane, le QR code est lu avec une douchette ou un outil de lecture adapté.

La validation est ensuite enregistrée.



Trace de l'opération

Après validation, une confirmation est visible dans l'outil et l'historique.



Si le QR code ne peut pas être lu

La douane peut accéder au e-Carnet manuellement avec :

- le Carnet ID
- le code de transaction associé



Phase de transition : 3 parcours

Le passage dépend des pays : parcours 100% digital, digital → papier, ou mixte.

Parcours 100 % digital



Trajets entre la France / Europe et les pays digitalisés : utilisation uniquement du e-Carnet.

Parcours digital → papier



Vers un pays non digitalisé : le e-Carnet est utilisé au départ et au retour, le carnet papier est utilisé à destination.

Parcours mixte



Parcours comprenant des pays digitalisés et non digitalisés : alternance entre e-Carnet et carnet papier.

Obligation côté Europe



Le e-Carnet est utilisé au départ et au retour de France ou d'Europe, quelle que soit la destination.